



Bulletin municipal



N
O
V
E
M
B
R
E

2020

• Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Votre bulletin municipal de printemps paraît ... cet automne. Beaucoup de choses ont été, et sont toujours, bouleversées par la situation sanitaire liée à la COVID 19.

Les élections municipales ont été repoussées et notre Maire, Gérard RUMILHAC, a dû continuer son mandat deux mois de plus dans des conditions difficiles, qu'il en soit remercié.

Vous avez élu sept nouveaux conseillers municipaux et huit anciens qui forment ensemble une équipe motivée, intéressée et prête à s'impliquer efficacement dans la gestion de la commune, dans l'intérêt de tous les habitants.

Il m'a été donné la responsabilité de diriger cette équipe et de représenter la commune de Saint-Laurent-les-Eglises. J'en suis très honorée et j'espère être digne de votre confiance.

Nous avons dès le mois de juin commencé notre travail en commissions et c'est celle de la communication qui a préparé, imprimé et distribué ce bulletin.

Vous y trouverez notamment la composition du nouveau conseil municipal, les diverses commissions, les comptes administratifs votés par l'ancienne municipalité et le budget 2020 par la nouvelle.

La situation financière de la commune est saine. Nous avons toujours de nombreux emprunts sur de longues durées (jusqu'en 2041), dont les taux variables sont actuellement très bas mais à surveiller. La taxe d'habitation, source de revenus pour les communes, est en cours de suppression mais elle est intégralement compensée par l'Etat.

L'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes ELAN sera, elle, diminuée pour tenir compte du transfert de la compétence voirie.

Nous pourrions néanmoins engager les dépenses nécessaires pour maintenir nos bâtiments en bon état, remplacer des équipements défectueux et surtout rechercher d'autres approvisionnements en eau. Cette période d'étiage est extrêmement délicate pour notre source et les sources voisines qui nous alimentent en complément.

Pour chaque dépense, les subventions possibles seront sollicitées pour diminuer le reste à charge de la commune. Cela a été le cas pour les travaux de traversée du bourg réalisés au printemps et pour les revêtements de sols de l'école, ancien bâtiment, pendant les vacances d'été. Les agents se sont beaucoup investis, aidés des enseignants, pour que tout soit prêt à temps pour la rentrée des 64 élèves.

Un très bon état d'esprit continue de régner et chacun a pour objectif d'assurer le meilleur service pour les habitants. Pour preuve, la Mairie et l'agence postale communale sont restées ouvertes pendant tout le confinement ; les employés ont travaillé en alternance pour respecter les consignes sanitaires. Celles-ci ont entraîné la suppression des animations, festivités, rencontres et continuent à

modifier notre façon de vivre et d'agir. Nous avons dû faire des aménagements à l'école, à la cantine et dans la gestion des salles communales.

Pour respecter les consignes, assurer les conditions de désinfection indispensables et protéger les enfants, la salle multi-services n'est plus utilisée que pour la cantine et la garderie. Les activités du Club rencontre et amitié ainsi que celles de l'association St Laurent Tai Chi Chuan ont été déplacées dans la salle du Temps Libre et sont maintenant suspendues.

J'espère que ce sera pour une durée la moins longue possible et que dès 2021, nous pourrons reprendre une vie plus libre, non masquée, sans contrainte sanitaire, et retrouver ainsi toute la convivialité essentielle pour bien vivre ensemble sur notre commune.

En attendant, continuons d'appliquer les gestes barrières, soyons attentifs à nos proches, nos voisins.

Je vous souhaite de traverser le plus sereinement possible ces moments très particuliers.

Bonne lecture à tous,

Bien cordialement,

Claudine ROUX.

Plusieurs articles de ce bulletin municipal ont été préparés avant le re-confinement.



Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, si vous éprouvez des difficultés n'hésitez pas à contacter la mairie (ouverte aux horaires habituels) afin que nous puissions trouver ensemble des solutions.

Nous avons encore des masques. N'hésitez pas à nous en demander, nous pourrons vous en fournir (1 par personne) dans la limite de nos stocks.

Prenez soin de vous.

• Les élus et les commissions de travail

Ci-dessous, les 15 élus du conseil municipal de Saint-Laurent-les-Eglises pour la mandature 2020 / 2026 :

Maire



Claudine ROUX
Retraitée
Chavanat

1^{er} Adjoint



Stéphane TALABOT
Technico-commercial
Le Bourg

2^{ème} Adjoint



Frédéric STOEBSER
Secrétaire
Auziat

3^{ème} Adjoint



Johnny DECONDE
Commercial
Traspont

4^{ème} Adjointe



Marie-Christine TEXIER
Retraitée
Bussin



Gérard FAURE
Retraité
Le Mas



Marie-Pierre KERVILLEC
AESH
Auziat

Conseiller Municipal



Julien SERPIER
Professeur Certifié
La Forêt

Conseillère Municipale



Emilie PEYROT
Conseillère ESF
Chavanat

Conseiller Municipal



Brice GAUCHOUX
Conducteur Routier
Traspont / Le Chambon

Conseillère Municipale



Francisca FUENTES
Photographe
La Fosse aux Bocufs

Conseiller Municipal



Jérôme PREVOST
Agriculteur
Traspont

Conseillère Municipale



Sylvie RIBIERE
Auxiliaire de vie sociale
Lascaux

Conseiller Municipal



Jean-François LACAZE
Cadre commercial
Les Landes

Conseillère Municipale



Violette DENOUËUX
Retraitée
Traspont

Le tableau suivant vous donne la liste des commissions de travail ainsi que la répartition des élus dans celles-ci. Les commissions sont chargées des différents dossiers de la municipalité.

COMMISSION		MEMBRES
GESTION DU PERSONNEL ET FINANCIERE	Élabore, gère, contrôle le budget de la commune.	
	Prépare le budget primitif présenté au conseil municipal +% de l'imposition.	
	Suivi et exécution du budget (mandatement, titres, recettes).	Maire : Claudine Roux 1er Adjoint : Stéphane Talabot 2ème Adjoint : Frédéric Stoebner
	Audit et analyses financières.	3ème Adjoint : Johnny Deconde 4ème Adjointe : Marie-Christine Texier
	Suivi de la dette et emprunts, compte administratif (bilan financier de la commune) en conformité avec le compte de gestion.	
	Audit, analyse des besoins, organisation, fiches de poste, fiches de suivi (véhicules, matériel, carburant, combustible....).	(Commission Maire / Adjoints)
	Coordination, réunions, travail d'équipe, traçabilité.	
AFFAIRES SCOLAIRES PETITE ENFANCE ASSOCIATIONS GESTION DES SALLES	Bâtiments scolaires, ATSEM.	
	Crédits d'enseignement, matériel et mobilier scolaire.	
	Restauration scolaire.	Maire : Claudine Roux 2ème Adjoint : Frédéric Stoebner
	Transports scolaires.	3ème Adjoint : Johnny Deconde
	Conseil d'école.	Conseiller : Julien Serpier
	Petite enfance.	Conseillère : Francisca Fuentes
	Politique culturelle.	Conseillère : Emilie Peyrot
	Accompagnement et soutien aux associations.	Conseiller : Brice Gauchoux
	Activités sportives.	
	Règlement de location, clés, état des lieux, gestion des plannings de réservation (Association loi 1901....).	
COMMUNICATION AFFAIRES SOCIALES CEREMONIES FLEURISSEMENT	Informé de façon régulière et transparente les administrés.	Maire : Claudine Roux 1er Adjoint : Stéphane Talabot 4ème Adjointe : Marie-Christine Texier
	Prendre l'avis, être à l'écoute des suggestions.	Conseiller Délégué Principal : Gérard Faure
	Panneaux d'affichage.	Conseillère Déléguée : Marie- Pierre Kervellec
	Site internet (mise à jour, suivi).	Conseillère : Emelie Peyrot
	Boîte à idées, cahier de suggestions.	Conseillère : Francisca Fuentes
	Embellissement, fleurissement, décorations et animations (Noël...).	Conseillère : Sylvie Ribière
	Réceptions et cérémonies municipales.	Conseiller : Jean François Lacaze
	Contact et soutien aux personnes en difficultés en liaison avec les organismes sociaux et médico-sociaux.	Conseillère : Violette Denoueix
	Soutien aux initiatives solidaires.	
	Mariages, Obsèques, état civil.	

ECONOMIE LOCALE ENVIRONNEMENT INFRASTRUCTURES EAU ELECTRICITE CHEMINS CIMETIERE	Travaux d'investissements, suivis de chantiers.	Maire : Claudine Roux 1er Adjoint : Stéphane Talabot 2ème Adjoint : Frédéric Stoebner 3ème Adjoint : Johnny Deconde 4ème Adjointe : Marie-Christine Texier Conseiller Délégué Principal : Gérard Faure Conseiller : Prevost Jérôme Conseillère : Sylvie Ribière Conseiller : Jean-François Lacaze
	Logements.	
	Urbanisme.	
	Chemins communaux et ruraux.	
	Suivi adressage et PDIPR	
	Réseaux d'eau, d'assainissement et électricité.	
	Écoute, aide et soutien aux artisans, commerçants, agriculteurs.	
	Développer et encourager l'installation.	
	Gestion forestière.	
	Cimetière.	

• Budget

Synthèse budgétaire 2019 (comptes administratifs) et Prévisions 2020 (budgets primitifs)

Constitués de deux sections distinctes et présentés obligatoirement en équilibre comptable, les comptes administratifs et les budgets prévisionnels (ou primitifs) ont été votés lors du conseil municipal du 05 avril 2019.

1. **La section de fonctionnement** traduit les prévisions de dépenses (charges du personnel, charges à caractère général, charges de gestion courante, charges financières) et les prévisions de recettes (impôts et taxes, vente de produits et prestations de service, dotations et subventions...).

Selon qu'il soit positif ou négatif (excédent ou déficit) le résultat de la gestion antérieure est reporté en recettes ou en dépenses sur le budget primitif.

2. **La section d'investissement** présente les travaux projetés ou en cours (immobilisations, emprunts, dotations et subventions ainsi que des opérations d'ordre de transfert entre sections).

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et restes à réaliser). Il doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable des finances publiques.

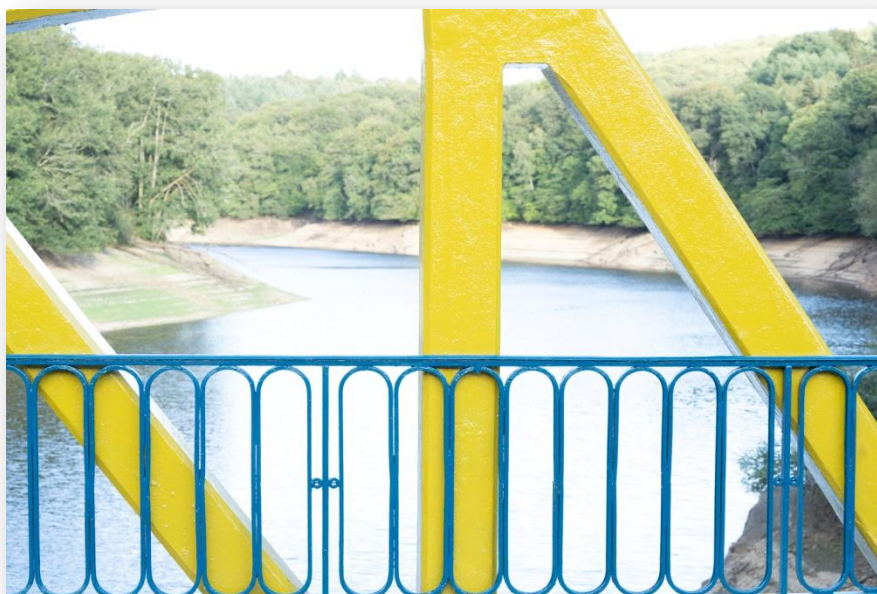
✓ Les résultats définitifs 2019 sont les suivants :

Budgets	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	
Communal	675 227	0	623 985	0	1 299 212
Eau	389 902	0	234 472	0	624 374
Totaux	1 065 129		858 457		1 923 586

Compte Adm.	Section	Libellé	2018	2019
Communal	Fonctionnement	Charges générales	177 347	160 042
		Charges de personnel	371691	400 223
		Total des dépenses	675 500	800 655
		Produits et service du domaine	55 480	74 535
		Impot et taxes	507 505	513 826
		Total des recettes	846 003	892 264
		RESULTAT (après affectation du résultat antérieur)	583 619	675 227
	Investissement	Emprunt et dettes assimilées	55 262	66 521
		Immobilisation en cours	21 247	25 048
		Total des dépenses	156 622	133 231
		Subventions d'investissement	31 957	19 970
		Total des recettes	39628	247 598
		RESULTAT (après affectation du résultat antérieur)	509 619	623 986
		RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT		1 093 238
Eau	Fonctionnem ^t	Charges générales	41 383	37 945
		Total des dépenses	86 174	71 283
		Produits et service du domaine	124 412	114 844
		Total des recettes	130383	115 084
		RESULTAT (après affectation du résultat antérieur)	346 101	389 902
	Investisseme ^t	Emprunt et dettes assimilées	1717	1803
		Total des dépenses	13 801	4 256
		Dotations fonds divers et réserves	266	1 005
		Total des recettes	18 145	20 704
		RESULTAT (après affectation du résultat antérieur)	218 024	234 472
	RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT		564 125	624 374
TOTAL GENERAL DES COMPTES ADMINISTRATIFS (FONCT. + INVEST.)		1 826 993	1 982 552	

Voici un tableau synthétique des comptes administratifs (communal et eau) de 2019 à 2020.

Pour chaque compte, les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées avec le détail des principaux chapitres budgétaires.



BUDGETS PRIMITIFS 2020

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir (année civile).

✓ **Budget général**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	456 585 €	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	60 000 €
CHARGES DE PERSONNEL	515 608 €	IMPOTS ET TAXES	485 000 €
CHARGES DE GESTION	240 000 €	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	170 000 €
ATTENUATION DE PRODUITS	40 000 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 000 €
CHARGES FINANCIERES	36 000 €	ATTENUATION DE CHARGES	50 000 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	68 000 €	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	
VIREMENT ENTRE SECTIONS	100 000 €	REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	2 000 €
DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	60 000 €	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	734 193 €
TOTAL	1 516 193 €	TOTAL	1 516 193 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	3 000 €	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	9 097 €
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DETTES	100 000 €	PRODUITS DE CESSION	14 000 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 000 €	VIREMENT ENTRE SECTIONS	100 000 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	343 274 €	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	636 177 €
IMMOBILISATION EN COURS	240 000 €		
PARTICIPATION CREANCES	10 000 €		
DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	30 000 €		
TOTAL	759 274 €	TOTAL	759 274 €

Le budget général s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 516 193 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 759 274 € pour la section d'investissement.

✓ **Budget de l'eau**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	311 746 €	PRODUITS DES SERVICES	114 844 €
CHARGES DE GESTION COURANTE	6 000 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
CHARGES DE PERSONNEL	108 000 €	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
CHARGES FINANCIERES	3 000 €	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	389 902 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000 €		
ATTENUATION DE PRODUITS	20 000 €		
OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	20 000 €		
VIREMENT ENTRE SECTION	32 000 €		
TOTAL	504 746 €	TOTAL	504 746 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 000 €	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 000 €	OPERATION D'ORDRE	20 000 €
IMMOBILISATION EN COURS	220 000 €	VIREMENT ENTRE SECTIONS	32 000 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2000 €	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	234 472 €
PARTICIPATION CREANCES	2 472 €		
TOTAL	286 472 €	TOTAL	286 472 €

Le budget de l'eau s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 504 746 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 286 472 € pour la section d'investissement.

• Fiscalité et tarifs 2020

✓ **Fiscalité**

Les tableaux ci-après vous indiquent les informations fiscales et les tarifs communaux en lien avec les budgets précités.

	Taux communaux 2019	Taux communaux 2020	Bases d'imposition effectives 2019	Bases d'imposition prévisionnelles 2020
Taxe d'habitation				
Taxe foncière sur le bâti	19,54 %	19,34 %	710 244	724 600
Taxe foncière sur le non bâti	74,16 %	73,42 %	46 373	47 200

Le Conseil Municipal a choisi de diminuer les taux d'imposition, au titre de l'année 2020.

Le produit attendu global sera de 174 791,00 €.

✓ **Tarifs communaux**

Tarifs communaux		
Cantine scolaire	Enfant	2,50 € le repas
	Adulte	5,00 € le repas
Garderie scolaire	Matin	0,90 €
	Soir	0,90 €
	Matin et soir	1,80 €

Tarifs eau – assainissement		
Eau	Forfait ou terme fixe	50,00 €
	Location de compteur diamètre 15	11,30 €
	Location de compteur diamètre 30	23,00 €
	Eau potable (au m3)	1,45 €
	Dépose d'un compteur	107,00 €
	Pose d'un compteur dans une installation existante	142,00 €
	Raccordement sans traversée de route	635,00 €
	Ouverture ou fermeture de vanne avant compteur	30,00 €
Assainissement	Forfait	Facturé par la com. / com.
	Redevance par m3 d'eau utilisé	

Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau est à votre disposition en mairie.

Tarifs cimetière	
Concession (prix du terrain au m ²)	70,00 €
Ouverture simple de caveau	75,00 €
Ouverture enterrée de caveau	95,00 €
Inhumation (fosse, caveau, ouverture par un entrepreneur)	51,00 €
Inhumation d'une urne	36,00 €
Creusement pour une urne	41,00 €
Creusement de fosse	251,00 €
Exhumation de caveau	102,00 €
Exhumation de fosse	251,00 €
Location de caveau communal pour le premier trimestre	44,00 €
Mois suivants	20,00 €
Concession columbarium 15 ans	345,00 €
Ouverture et fermeture des cases	30,00 €
Fourniture et fixation plaque	190,00 €

Taxe de séjour	
Catégories d'hébergement	
Palaces	1,50 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,20 €
Hébergements	
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (% du cout par personne de la nuitée, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation hébergement hors taxes)	2 %



• L'école

L'école publique de Saint-Laurent-les-Églises compte depuis la rentrée scolaire 2020, 64 élèves dont 13 enfants entrés en petite section maternelle. Les élèves restent répartis dans trois classes avec Monsieur Michel FERLAC pour les trois niveaux de maternelle avec 26 élèves, Madame Céline COULON pour la classe de CP/CE1/CE2 avec 18 élèves et Madame Charlotte FOLLAIN (directrice) pour la classe de CE2/CM1/CM2 avec 20 élèves. Madame NEES complète le service de Charlotte FOLLAIN les lundis et dix mardis dans l'année.

Malgré le contexte sanitaire actuel, la rentrée de septembre a pu se dérouler dans de bonnes conditions grâce à l'organisation de l'équipe enseignante et des agents municipaux. Toutes les mesures sont mises en œuvre pour garantir le respect des règles sanitaires. Des distributeurs automatiques de papier ont d'ailleurs été installés à proximité de chaque point d'eau de l'école pour une meilleure hygiène. De même, la municipalité a choisi de ne plus louer la salle multi-services jusqu'à nouvel ordre pour l'utiliser exclusivement à la prise des repas pour les élèves de l'école et éviter au maximum les risques de contamination aux enfants.

La préparation des repas est assurée par le restaurant de l'ESAT. Les repas sont livrés en liaison chaude et /ou froide jusqu'à la cantine. Le service est ensuite assuré par des agents municipaux. Actuellement la facturation des repas pour les enfants est établie mensuellement et correspond au nombre de repas pris par l'enfant (2,50€ le repas).

La commune propose une garderie pour tous les enfants de l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant les périodes scolaires. A la demande de plusieurs parents, les horaires de la garderie ont été légèrement modifiés en accueillant les enfants de 7h00 à 8h50 le matin et de 16h30 à 19h00 le soir. Les tarifs de la garderie ont eux aussi été modifiés et simplifiés : un forfait matin et soir à 1,80€ et un forfait à 0,90€ pour les enfants n'utilisant la garderie qu'une seule période de la journée soit le matin ou le soir.

Durant l'été, la réfection des sols dans l'ancien bâtiment de l'école a été effectuée. Des revêtements de sol en PVC ont été installés dans tout le bâtiment au rez de chaussée. Du nouveau mobilier a également été acheté pour la classe de maternelle, le bureau de la directrice et la cantine. Enfin, les jeux au sol dans la cour ont tous été repeints par l'agent municipal.



COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-EGLISES	
TRAVAUX DE REVÊTEMENT DES SOLS DE L'ÉCOLE	
COFINANCEURS	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	6 900 € HT
COMMUNE	16 100 € HT
COÛT TOTAL DES TRAVAUX	23 000 € HT

L'équipe enseignante souhaite reconduire le projet de classe de mer du 4 au 7 mai 2021 initialement prévu l'année dernière mais annulé à cause de la crise sanitaire. Nous espérons que ce projet pourra se réaliser cette année.

La collecte de cartouches vides jet d'encre est toujours organisée au sein de l'école et les bénéfices de cette collecte serviront à financer des projets pédagogiques. N'hésitez pas à faire passer vos cartouches vides !

La municipalité remercie l'investissement de l'équipe enseignante et souhaite poursuivre le travail de cohésion qui favorise le bon fonctionnement de notre école.

Pour toutes questions relatives à la garderie, à la cantine et au personnel communal vous devez contacter la mairie.

- Eau

Lors des relevés de compteurs des fuites nombreuses et importantes ont été constatées chez certains habitants. Pour préserver la ressource en eau, pensez à vérifier votre compteur et vos installations plusieurs fois par an.

- Communauté de commune

A la suite des élections municipales ont eu lieu les élections du président et des vices présidents de la communauté de communes ELAN :

Président : Alain AUZEMERY (Bessines) ;
vices présidents: Jean Michel PEYROT (St-Sulpice-Laurière), Nathalie ROCHE (Nantiat), Marina VERGNOUX (Ambazac), Jany-Claude SOLIS (St-Jouvent), Jean-Marc LEGAY (Razès), Bernard DUPIN (St-Priest-Taurion), Jacques PLEINEVERT (Compreignac), Jean-Jacques DUPRAT (Chamborêt), Fabien DUPUY (Fromental), Laurent BOURDIER (Le Buis), Jean Marie HORRY (La Jonchère), Jean Michel BERTRAND (Bersac sur Rivalier) ; **conseillers délégués:** Franck MAITRE (Breuilaufa), Jean Pierre PORTE (Laurière), Vincent CARRE (Jabreilles les Bordes).

La mairie de Saint Laurent les Eglises est représentée par le maire Claudine ROUX avec comme suppléant Stéphane TALABOT. Elle participera à 5 commissions : économie : S. TALABOT, voirie : Gérard FAURE ; assainissement, urbanisme, PCAET (plan climat air énergie territorial): Claudine ROUX, qui siégera aussi au SIEPAL.

Tous les conseillers municipaux reçoivent les comptes rendus des conseils communautaires.



**A St-Laurent les-Eglises, tous les
jeudis des semaines impaires de
9h30 à 11h30**

- *Accompagnement dans vos démarches administratives.*
- *Explication de documents, courriers....*
- *Demandes préfecture (permis, carte grise)*
- *Orientation vers les structures adaptées.*
- *Offre de services partenaires*

**Le PIMMS Mobile
Arrive dans vos
communes!!!!!!**

Pour toutes informations sur nos jours et horaires de présence, renseignez-vous auprès de votre mairie ou contactez-nous au :

06 35 25 85 59

Mail : ambazac@pimms.org

Facebook : www.facebook.com/pimmsambazac.org



• Site du Pont du Dognon

Un peu d'Histoire : Le pont du Dognon est marqué par l'histoire du franchissement du Taurion qui assurait un lien fort et unique entre le nord et le sud de la Haute-Vienne. Pas moins de quatre ponts se sont succédé sur le Taurion, toujours au même endroit : Un premier pont d'origine féodale a été remplacé par un bac, avant qu'un nouvel ouvrage ne soit réalisé en 1841. S'en suivit un pont métallique édifié en 1855 qui s'écroula en 1877. Il fut remplacé par un nouvel ouvrage en 1878, inondé lors de la mise en eau du barrage du Maureix. Le plus récent qui se propose à nous est devenu un monument bien connu grâce à son cadre et aussi bien connu par les pêcheurs. Il est labellisé patrimoine du 20^{ème} siècle.



Le restaurant :

La « buvette » du pont du Dognon a été achetée dans les années 60 pour y installer un hôtel-restaurant.



Ensuite, quelques années plus tard, un nouveau propriétaire l'ARAI rachète les lieux. Cet établissement reste un restaurant-hôtel mais grâce à l'Association Rurale d'Adultes Inadaptés. Il permet aux personnes en situation de handicap de pouvoir travailler dans le milieu de la restauration.

L'établissement a eu besoin d'une rénovation importante et d'une remise aux normes. Fermé en janvier 2015 et délocalisé durant 5 années dans le bourg de Saint-Laurent-les-Eglises, les travaux ont duré une grosse année... mais le 31 août 2020 le restaurant du pont du Dognon a réouvert ses portes avec une équipe qui vous attend pour un moment convivial avec un cadre magnifique : celui du pont du Dognon. Vous y êtes accueilli du lundi au vendredi le midi. Une ouverture le week-end est envisagée à partir de 2021. La réservation est possible (et même souhaitée compte tenu des mesures sanitaires) au 05 55 56 56 11.

Le camping et sa crêperie :

Depuis 3 ans maintenant que Fabien et son équipe ont ouvert la crêperie du camping, ils ont le plaisir d'accueillir de plus en plus de « locaux », ce qui permet aujourd'hui d'envisager une ouverture plus large pour profiter au



maximum des beaux jours. La terrasse de la Crêperie du Pont du Dognon, en partie couverte, invite à profiter du cadre autour d'une galette, d'un burger ou d'une bonne tranche de viande, tout cela arrosé d'une bonne Brâm. Bien sûr, l'hiver et lorsque les conditions sanitaires seront redevenues "normales", Fabien continuera de louer la salle avec des options à la carte (cuisine, sono, pompe à bière, ...).

Depuis le 1er Juillet 2020, le conteneur jaune de recyclage ou bac de tri élargit sa grille de compétences.

Cela va simplifier le geste de nos habitants:

En plus des bouteilles et des flacons plastiques (ne pas les compacter), les pots et toutes les boîtes en plastiques, les petits emballages métalliques (capsules café, emballages vide de médicaments, bouchons métalliques) pourront se trier.

Tous ces emballages seront donc déposés dans le conteneur jaune des 4 éco-points implantés sur notre commune (Mairie, Traspont, Bussin, Camping Au Pont du Dognon).

Les consignes et les bons gestes de tri du SYDED:

- Ne pas laver les emballages, ils doivent juste être vides et surtout ne pas les empiler les uns dans les autres.
- Déposer en vrac ou éventuellement en sac, les pots de yaourts, les barquettes comme les films plastiques.
- Les papiers kraft sont à mettre dans le conteneur bleu dédié aux papiers comme les revues, journaux et publicités.
- Et pour en finir dans le conteneur vert, tous les bocaux, pots en verre et bouteilles en verre.



Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?
05 55 12 12 87 - www.syded87.org



À jeter ? À trier ? Téléchargez l'appli Guide du tri



SYDED
HAUTE-VIENNE
tous **écocitoyens** !



Pour rappel, vous pouvez tous avoir une carte pour aller à la déchèterie d'Ambazac. Voici le formulaire :



Demande de badge d'accès à la déchetterie par un particulier

Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle	
Nom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	

Code Postal : _____	Commune : _____
Téléphone : _____	Mail : _____

Document à remplir et à transmettre soit au gardien de la déchetterie soit à la communauté de communes avec une photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF, France Télécom etc..).

Vous pourrez également trouver du changement au cimetière avec la mise en place du tri sélectif en 3 bacs. Merci de respecter les modalités de tri comme indiqué sur les affiches présentes en dessus de chaque bac.



- Réseaux et antennes téléphoniques

La nouvelle antenne relais Orange installée à Leycuras afin d'apporter une meilleure couverture téléphonique pour de nombreux usagers devrait être mise en service au mois de Mars 2021.

Lors de coupures électriques, vous pouvez trouver des informations sur le problème et le rétablissement du réseau sur l'application mise en place par ENEDIS : « *Enedis à mes côtés* » ou appeler Enedis au 09 72 67 50 87.

Afin de signaler un équipement Orange endommagé sur la voie publique (poteaux, câbles et armoires qui peuvent être endommagés ou présenter des anomalies) le service « dommages réseaux » permet à chacun de signaler ces défauts et de contribuer ainsi à la qualité du réseau Orange. Pour cela vous pouvez aller sur : <https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/home>

- Lutte contre les cambriolages

Les fêtes de fin d'année sont propices aux vols

- ✓ Quelques conseils pour que les fêtes de fin d'année se passent au mieux :
 - Vérifiez le bon état des serrures, verrous, portes, volets.
 - Prévenez vos voisins de votre absence. Dans le cas où vous êtes absent plusieurs jours, ils pourront prendre votre courrier afin d'éviter que celui-ci s'accumule, signe très prisé chez les cambrioleurs.
 - Évitez de montrer sur les réseaux sociaux que vous allez être absent de votre domicile pendant quelques jours.
 - Simulez de la présence dans votre logement en laissant allumées des lumières,
 - Pensez à prévenir la gendarmerie de votre départ.

En effet, de plus en plus d'opérations de la gendarmerie sont mises en place pour lutter contre les cambriolages, appelées « tranquillité vacances ». Ils pourront venir surveiller votre domicile durant votre absence.

Ainsi, vous pourrez profiter de vos vacances avec l'esprit plus tranquille.



- *Animaux errants*

PROCEDURES A SUIVRE

ANIMAUX DOMESTIQUES ERRANTS :

- ✓ S'il y a un collier ou une médaille avec des coordonnées, j'essaie de joindre le propriétaire
- ✓ S'il y a un tatouage je peux appeler la société ICAD au 0810 778 778 qui aura les informations nécessaires
- ✓ Sinon je demande aux personnes alentour si elles connaissent l'animal ou son propriétaire

Sans résultat je contacte la mairie :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h au 05 55 56 56 13
- Le soir, le weekend et les jours fériés au 06 73 95 72 20.

Il sera vérifié si l'animal a une puce d'identification grâce au lecteur électronique que possède la commune :

- ✓ Si oui, le propriétaire sera contacté
- ✓ Si non, une décision sera prise en fonction de l'état de santé de l'animal et des conventions signées avec la SPA et les services vétérinaires

ANIMAUX SAUVAGES :

- ✓ Je ne manipule pas les chauves-souris, ni les oisillons tombés du nid.
- ✓ S'il s'agit d'une espèce protégée je contacte l'ONCFS au 05 55 32 20 54, dans les autres cas le centre nature La Loutre au 05 55 48 07 88.

- *Sécurisation du centre bourg*

Comme vous avez pu le constater, le centre bourg a été réaménagé et sécurisé.

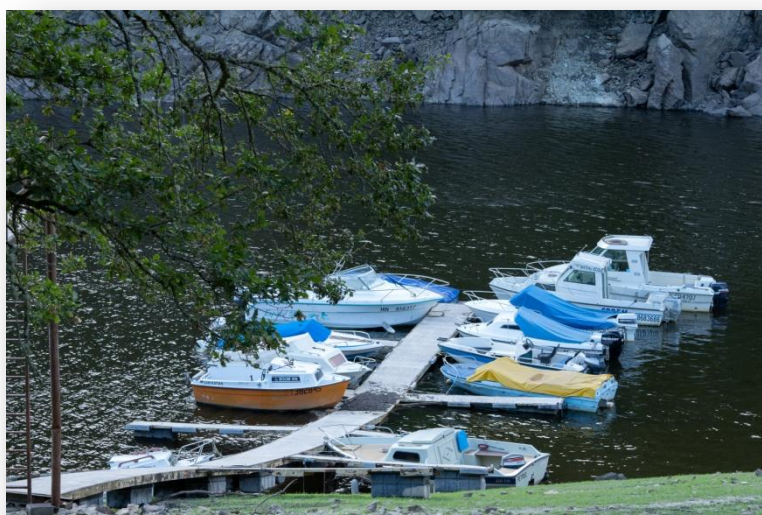
Des passages piétons aux normes ont été créés, les panneaux de signalisations vétustes ont été remplacés et le marquage au sol (route du Pont du Dognon et route de la Jonchère) a été renforcé avec la mise en place de bordures aux entrées du bourg afin de mieux indiquer aux conducteurs qu'ils rentrent dans une zone limitée à 50 km/h.

Une partie des dépenses engagées pour la réalisation de ces travaux a été subventionnée par le Conseil Départemental à hauteur de 11 122,25 € et nous tenons à le remercier.

• Les associations de la commune

	Président(e)	Adresse	Contact
ACCA Société de Chasse	M. BARRIERAUD Joël	3 Impasse du Tonnelier Bussin	06 85 81 28 41
APAJH Lascaux	M. BARTHELEMY	8 route de Lascaux Lascaux	05 55 56 56 01
ARAI Association Rurale pour Adultes Inadaptés	M. VINCENT Michel	6 route de Lascaux Le Bourg	05 55 56 58 92 05 55 39 83 20
Club de Gym Zen et Tonique	Mme BOUVET Sandrine	8 route de la Jonchère Le Bourg	07 49 39 79 47
Club des Anciens	Mme DELAGE Paulette	4 route des Barrières Les Barrières	05 55 39 83 09
Club des Races Gallines Limousines et des Aviculteurs Locaux	M. BOULERT Bruno	3 rue de Font Ardent Bersac sur Rivalier	05 55 71 44 05 06 79 80 23 23
Comité des Fêtes	M. NABOULET Fabrice	7 route de la Forêt La Palisse	09 50 10 67 07 06 29 41 66 01
Enduro Passion	M. TROLIO Mathieu	3 route de la Jonchère Le Bourg	06 86 41 20 19
Les Amis de la Petite Biblio	Mme CHAPUT Jacqueline	8 rue de l'église Le Bourg	09 88 41 18 74
Les Enfants d'Abord	M. LECARDEUR Christophe	2 rue du Chaudronnier Les Champs	05 55 56 52 66
Protégeons Walmath Préservation du patrimoine	Mme DUCHAMBON Françoise	35 route de la Jonchère Walmath	05 55 42 66 27
Saint Laurent Tai Chi Chuan	Mme BOISSOU Sylvie (Mme BATAILLE Martine : Professeur)	12 route de Bussin Bussin	05 55 56 58 29 06 79 59 22 05
Sportons Nous Bien	M. CHANOURDIE Luc	6 route de Lascaux Le Bourg	05 55 56 58 92

➤ Si des erreurs ou omissions se sont glissées dans nos tableaux, veuillez nous en excuser et nous le signaler pour correction.



• *Les entreprises, commerçants et artisans de la commune*

	Activité	Adresse	Contact
ANGIE COIF ROUVELAUD Angélique	Coiffure Femme Homme et Enfant	1 rue des Mésanges Le Bourg	05 55 42 46 53
BAUDIN Anne-Gabrielle	Assistante administrative pro. et particuliers	26 route de Bussin Leycuras	06 85 19 58 77 annegabriellebaudin87240@gmail.com
BRASSERIE BRÂM	Production et vente de bières artisanales et originales	13 route du Chambon Le Chambon	06 82 63 53 10 Pierre 06 88 79 19 31 Aurélien bram@ntymail.com www.brasseriebram.org
BROCHET Céline et Vincent L'Univers dom et com	Bien être et technologie	7 rue du Feuillardier Bussin	06 72 11 50 07 06 07 25 29 37
BURELOUT Philippe	Parcs et jardins	26 route de Bussin Leycuras	06 76 69 03 21 philippebureloup87240@gmail.com
CAMPING "AU PONT DU DOGNON" GAILLARD Fabien	Centre touristique : Camping	22 route du Pont du Dognon Le Reisseix	06 75 73 25 30 05 55 56 57 25 www.aupontdudognon.fr
CHESNE	Gîte 2 épis	5 route de Noueix Noueix	02 48 61 34 03 06 40 78 61 00
COTE MUR LACHENY Jérôme	Travaux de ravalement	11 route des Brutines Noueix	05 55 56 53 37 06 32 13 86 57
CLOWN BIGOUDI BENOIT Isabelle	Votre clown pour vos manifestations et fêtes	2 chemin de Mortegoutte Les Landes	06 87 58 87 10 bigoudi.bigoudi@laposte.net
CROUZILLAS Philippe	Infirmier	1 impasse du Reisseix Le Reisseix	06 78 47 74 74
DAMNAMOD' DUMONT Priscillia	Achat/Revente de vêtements et accessoires femme (essentiellement). Boutique en ligne de prêt à porter.	13 rue de Fauvettes Le Chambon	07 84 97 70 51 damnamod@gmail.com www.damnamod.com
DIJOUX Jean Marie	Peinture-Revêtement	6 rue des Iris Auziat	05 55 56 52 84 06 25 59 02 46
ESAT-EA Domaine de la Fontaine	Restaurant Espace vert - Blanchisserie Nettoyage de locaux - Repassage	24 route du Pont du Dognon 6 route de Lascaux - Le Bourg	05 55 56 56 11 05 55 56 58 92 esat0356@orange.fr
ECUREUIL ELAG SULPIS François	Elagage et abattage	4 rue des Tilleuls Traspont	06 64 82 58 14 05 55 04 10 82 sulpis.françois87@hotmail.fr
ETMM	Entreprise de terrassement, maçonnerie et multi-service	3 rue du Meunier Bussin	05 55 42 56 17 06 31 50 83 46
FAUCHERE Patrick	Apiculteur Vente de miel	15 route de la Jonchère Le Grand Bouillon	05 55 56 36 87 patrick.fauchere@wanadoo.fr
GAUTHIER Patrick	Plomberie Chauffagiste	2 impasse du Puisatier La Forêt	05 55 36 60 46
GONCALVES Isabelle	Location de meublé de tourisme et de chambres d'hôtes	1 route des Bourneix Le Grand Chavanat	06 75 03 64 51
Griffons Nivernais des Landes de Traspont DUPUY Jean Pierre	Elevage de chiens	3 route de Traspont Les Landes	06 31 84 05 91

GUYENNE Roseline	Rénovation de chaises ou de fauteuils Tapisserie d'ameublement	11 rue des Fauvettes Le Chambon	06 50 88 87 44
KULUNKIAN Charlène Château de Walmath	Agent immobilier Location de chambres d'hôtes et salles de réunion ou mariage	37 route de la Jonchère Walmath	05 55 42 66 27 <i>www.chateau-de-walmath.abcsalles.com</i>
La Vieille Branche	Elagage et abattage	15 rue des Tilleuls Traspont	05 55 39 88 23 06 15 57 07 69
Les Vergers de St Laurent	Arboriculture et Producteur de fruits	8 route du Pont du Dognon Le Bourg	05 55 32 73 60
L'Héritage du Passé Marie-Hélène DE CARVALAUD	Magasin brocante Ouvert 7/7 jours ----- Location de meublé de tourisme	8 route d'Auziat Auziat	06 80 28 07 90
LEGRAND LILAS	Coordinatrice en prévention des risques professionnels et en protection de l'environnement.	6 rue des Tilleuls Traspont	06 73 50 04 90 <i>lilartemes@gmail.com</i>
MARTINEZ Lucien	Objet Bois	13 route de Bussin Bussin	05 55 39 80 05
MASSELIN Stéphane	Plomberie Sanitaire	1 rue des Bergeronnettes Le Bourg	07 89 77 66 11
MASSUS Valentin	Conseiller en immobilier	29 route de la Jonchère Chavanat	06 36 41 22 19 <i>valentin.massus@iadfrance.fr</i>
NIKO Cuisines et bains	Vente et pose de cuisines et salles de bain Electricité, plomberie, carrelage, placoplâtre...	18 route de Traspont Les Landes	06 33 14 36 50 <i>nicolas.komorski@orange.fr</i> FAX 05 55 63 60 34
POIRIER Vincent	Paysagiste	1 impasse de la Mordorée Le Bourg	05 55 56 58 11
REPAR STORE BEHEREC Loïc	Vente stores et réparation sur site	26 route de Traspont Traspont	05 55 38 20 71 06 88 39 15 13 <i>www.reparstores.com</i> <i>loic.beherec@reparstores.com</i>
ROCHE Marie-Thérèse	Location de meublé de tourisme	12 route de Noueix Noueix	06 15 91 61 37 05 55 79 72 63
SARL CHEZ VICTOR BARRETAUD Jeanine	Location de meublé de tourisme	1 impasse du Tuillier Les Champs	05 55 78 17 92 06 83 29 38 43
SARL MARGOT Claude&Fils	Plâtrerie	2 route d'Auziat Auziat	05 55 56 55 39
SILVAIN Franck	Multi services Habitat	2 chemin de Mortegoutte Les Landes	06 25 71 06 56 <i>bellebibie@hotmail.com</i>
MA TOUCHE BIEN ETRE BALDUYCK Aurélie	Consultante Feng Shui Tibétain Soins Energétiques	5 rue des Chataigniers Traspont	06 38 93 76 21 <i>aurelie.balduyck@gmail.com</i>
VILEY Jérôme	Dépannages Plomberie	6 rue des coquelicots Auziat	06 71 94 66 17 <i>jerome.viley@laposte.net</i>

➤ Si des erreurs ou omissions se sont glissées dans nos tableaux, veuillez nous en excuser et nous le signaler pour correction.

Informations Pratiques



Tous nos bulletins municipaux sont mis en ligne sur notre site internet (www.saintlaurentlesegleses.fr), si vous ne souhaitez plus le recevoir en version papier mais simplement le consulter en version numérique, merci de nous le faire savoir en contactant la mairie.

ETAT CIVIL 2019

Cette rubrique, reflet de notre vie locale, va prendre une autre tournure.

En effet, suite à la mise en place du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, nous ne pouvons pas publier des données personnelles (sauf sous certaines conditions très contraignantes).

Pour l'année 2019, l'état civil s'établit comme suit :

10 NAISSANCES

3 MARIAGES (célébrés sur la commune)

0 PACTES CIVIL DE SOLIDARITE

10 DECES

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

=> 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00

Le samedi => 8h30 à 12h00

Tel : 05 55 56 56 13

Mail : mairie@saintlaurentlesegleses.fr

L'agence postale communale

L'agence postale communale est à votre disposition à la mairie pour l'envoi de courriers et colis, affranchissements et opérations bancaires classiques sur vos comptes postaux. Ouverture tous les matins de 8h30 à 11h45.

Permanence des élus

Chaque premier samedi du mois de 9h à 12h, le Maire ainsi que les Adjointes tiennent une permanence en mairie. C'est l'occasion, pour chacun d'entre vous, de venir librement à notre rencontre, avec ou sans rendez vous.

Astreintes

En dehors des horaires d'ouverture de la mairie, le Maire et les Adjointes se sont répartis des semaines d'astreintes.

En cas d'urgence, il vous faut donc appeler directement les numéros habituels :

Gendarmerie : 17 / Pompier : 18 / SAMU : 15

N° Urgence Européen Unique : 112

Ils feront le relais auprès des élus d'astreinte.

	MAIRE	ADJOINT 1	ADJOINT 2	ADJOINT 3	ADJOINT 4
SEMAINES PAIRES	✓		✓		✓
SEMAINES IMPAIRES	✓	✓		✓	

Maire : Claudine ROUX
Adjoint 1 : Stéphane TALABOT
Adjoint 2 : Frédéric STOEEN
Adjoint 3 : Johnny DECONDE
Adjoint 4 : M-Christine TEXIER

Semaine d'astreinte : Du lundi soir au lundi matin de la semaine suivante

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Eviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

